CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026

LES PRINCIPALES DECISIONS

Le Conseil municipal de Fains-Véel s'est réuni le lundi 2 novembre 2026. Plusieurs dossiers importants pour la vie communale ont été examinés.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS :

REQUALIFICATION DE LA RUE HAUTE DE VEEL

Le Conseil municipal a étudié l'avant-projet de réaménagement de la rue Haute de Véel. Celui-ci prévoit :

- le maintien d'une zone de rencontre ;
- la création de stationnements perméables ;
- l'aménagement d'espaces végétalisés et la plantation d'arbres ;
- la rénovation de la voirie et des trottoirs ;
- l'enfouissement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 586 389 € HT. Le choix du maître d'œuvre et les demandes de subventions auprès des partenaires financiers ont également été examinés. La réalisation du projet reste conditionnée aux aides financières obtenues.

AVENUE DE LA VAUX MOUROT

Un projet d'enfouissement des réseaux électriques et de modernisation de l'éclairage public est également prévu entre le transformateur « Source » et Sainte-Catherine. Son montant prévisionnel s'élève à 186 790,70 € HT.

FINANCES COMMUNALES

Afin de faciliter le financement des investissements dans l'attente du versement des subventions accordées, le Conseil municipal a approuvé :

- le renouvellement de la ligne de trésorerie de 300 000 € et la souscription d'une seconde ligne de trésorerie de 200 000 €.

À la date du 15 octobre 2026, 839 000 € de subventions avaient été perçus sur un total de 1 609 000 € attribués.
Une décision modificative du budget 2026 a également été adoptée.

VIE SCOLAIRE

Le Conseil municipal a approuvé une participation communale de 50 % au séjour de découverte des 39 élèves de CE2-CM1, organisé du 10 au 14 mai 2027 au centre Clairsapin, dans les Vosges. La participation de la commune s'élèvera à 9 604,30 €.
Les deux écoles maternelle et élémentaire porteront désormais le nom de **« L'École des Sources »**, en partenariat avec le Souvenir Français. Un drapeau aux couleurs de l'école et de la commune sera réalisé et une cérémonie sera organisée au monument aux morts.

GESTION COMMUNALE ET AUTRES DECISIONS

Les élus ont également délibéré sur :

- l'actualisation des fermages agricoles pour 2026 ;
- le maintien du tarif annuel de location des jardins des Aisances de Nonchalon à 40 € pour 2027 ;
- des travaux et ajustements techniques sur certains équipements communaux ;

- une déclaration d’intention d’aliéner concernant un bien situé 4 avenue de la Libération, pour lequel la commune n’exercera pas son droit de préemption.

RESULTAT DES VOTES

Tous les dossiers ont été adoptés à l’unanimité, à l’exception des trois délibérations concernant les travaux de la rue Haute de Véel, qui ont chacune recueilli une voix contre.